



Parc national
Yoho

Guide du visiteur

2026 – 2027



FERMETURE DES PLANS D'EAU

La mise à l'eau d'embarcations et la pêche sont interdites dans le parc national Yoho. Voir la p. 13.

Also available in English


 Centre d'accueil du parc national Yoho



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada



Parcs Canada reconnaît respectueusement que le parc national Yoho est situé sur les terres traditionnelles des Ktunaxa et des Secwépemc.

Nation des Ktunaxa

Les Ktunaxa (prononcé k-tou-nâ-hâ), également appelés Kootenay, occupent les terres adjacentes à la rivière Kootenay, au fleuve Columbia et aux lacs Arrow depuis plus de 10 000 ans. Leur territoire ancestral englobe 70 000 km² dans le Sud-Est de la Colombie-Britannique ainsi que certaines régions de l'Alberta, du Montana, de l'Idaho et de l'État de Washington.

Pendant des milliers d'années, bien avant l'arrivée des pionniers, les Ktunaxa ont subvenu à leurs besoins grâce à la faune et à la flore de l'actuel parc national Yoho, qui se trouve dans ?aknuqutām ?amakʔis (le territoire de l'aigle).

Les Ktunaxa transmettent des enseignements à leurs générations successives par des récits, qui parlent de migrations saisonnières partout dans la région, dans les Rocheuses et sur les grandes plaines; de guerres et d'échanges commerciaux avec d'autres nations; de noms de lieux et de repères; de leçons à retenir et de valeurs.

La langue des Ktunaxa est un isolat : elle est unique en son genre et n'est apparentée à aucune autre langue au monde.

Détails : ktunaxa.org
(en anglais seulement)

Nation des Secwépemc

Weyt-k (bonjour)

La communauté de Kenpesq't (prononcé quennepesc-t), actuellement connue sous le nom de bande shuswap, appartient à la Nation secwépemc (prononcé sâ-ouép-èm), qui occupe ses terres ancestrales en Colombie-Britannique et en Alberta.

Les Secwépemc occupent le territoire qui englobe aujourd'hui les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que les parcs nationaux Yoho, Banff, Jasper et Kootenay depuis des temps immémoriaux. Ils y pêchaient, y faisaient la chasse et y campaient bien avant l'arrivée des non-Autochtones.

Bon nombre des routes et des sentiers que nous empruntons aujourd'hui sont d'anciens parcours tracés par les Secwépemc. Ils servaient de couloirs de déplacement aux partenaires commerciaux et de lieux de cueillette de nourriture et de plantes médicinales. Les guides autochtones ont créé des pistes équestres qui sont devenues d'importantes routes, comme la Transcanadienne dans le parc national Yoho. Aujourd'hui, le territoire du parc occupe toujours une place importante dans la tradition orale et les pratiques culturelles des Shuswap.

Parcs Canada et la Nation secwépemc continuent d'améliorer leurs relations de travail afin de mieux étayer la gestion des ressources naturelles tout en enrichissant l'expérience offerte aux visiteurs qui explorent ces terres ancestrales.

Détails : shuswapband.net
(en anglais seulement)

Bienvenue dans le parc national Yoho



- 1** Bienvenue
- 2** Planifiez votre visite
- 3** À savoir avant de partir
- 4** Sécurité et directives
- 5** Carte de Field
- 6** Incontournables
- 8** Carte du parc national Yoho
- 10** Expériences d'apprentissage
- 11** Randonnées guidées
- 12** Récits de conservation
- 13** Protégez les eaux du parc
- 14** Restez en sécurité et protégez la faune
- 15** Camping dans le parc
- 17** Camping dans les parcs des montagnes

Les Rocheuses font partie du sol natal des peuples autochtones depuis des millénaires.

Ce n'est que très récemment dans l'histoire que des pionniers européens sont venus s'installer dans ce qui est aujourd'hui le parc national Yoho. En 1858, des expéditionnaires britanniques obtiennent l'aide de guides autochtones pour se déplacer dans cette région accidentée. Le D^r James Hector devient alors le premier Européen à cartographier le secteur qui porte aujourd'hui le nom de *col Kicking Horse* (« cheval qui rue »). Ce parcours spectaculaire doit son nom à un cheval qui a asséné à Hector un coup de sabot à la poitrine.

À la fin du XIX^e siècle, le Canadien Pacifique fait construire un hôtel de luxe dans la collectivité de Field pour y accueillir les touristes arrivant en train. C'est là que la réserve Mount Stephen est créée en 1886. Cette réserve deviendra le parc national Yoho en 1911.

En 1909, Charles D. Walcott découvre une couche de roche contenant des fossiles inhabituels sur le mont Wapta. Il donnera plus tard à ce gisement le nom de *schistes de Burgess*. Pour en savoir plus sur ces fossiles plus anciens que les dinosaures, allez à la page 11.

Vous vous trouvez dans un lieu exceptionnel.

Vous en aurez le souffle coupé, et vous chercherez à revenir. C'est une promesse.

Nous vous invitons à explorer les trésors naturels et culturels du parc. Admirez des chutes d'eau rugissantes, apprenez l'histoire du chemin de fer au Canada, découvrez des gisements de fossiles reconnus de par le monde ou profitez d'un pique-nique tout en admirant le panorama. Quelle que soit votre activité de prédilection, nous sommes ravis de vous accueillir.

Planifiez votre visite

OÙ PUIS-JE OBTENIR DE L'INFORMATION?

Consultez ce guide, qui contient des suggestions d'activités et des cartes, et venez bavarder avec le personnel de Parcs Canada au Centre d'accueil du parc national Yoho, à Field, en bordure de la Transcanadienne.

250-343-6783 | yoho.info@pc.gc.ca | 

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Du 1 ^{er} mai au 4 juin | De 9 h à 17 h |
| Du 5 juin au 21 sept. | De 9 h à 18 h |
| Du 22 sept. au 12 oct. | De 9 h à 17 h |
| Du 13 oct. 2026 au 30 avr. 2027 | Fermé |

Les heures d'ouverture pourraient changer.
Les toilettes restent ouvertes à l'année.

UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE

Des droits d'entrée sont exigés dans tous les parcs nationaux. Chaque fois que vous visitez un parc national, vous investissez dans son avenir et dans un legs pour les générations futures. Achetez votre laissez-passer à un poste d'entrée, dans un centre d'accueil ou au poste d'accueil d'un camping tenu par du personnel.

Dans le cadre du Laissez-passer Un Canada Fort, le gouvernement du Canada offre, à tous les visiteurs, **l'entrée gratuite** aux parcs nationaux administrés par Parcs Canada, ainsi qu'**une réduction de 25 % sur les frais de camping, du 19 juin au 7 septembre, 2026 inclusivement.**

Rendez-vous sur parcs.canada.ca/yoho-tarifs pour en savoir plus sur les droits d'entrée.

LAISSEZ-PASSER D'UNE JOURNÉE

Le laissez-passer d'une journée est valide pour les parcs nationaux Yoho, Kootenay, Banff et Jasper ainsi que pour les parcs nationaux des Lacs-Waterton, du Mont-Revelstoke et des Glaciers. Indépendamment de l'heure d'arrivée, il demeure valide jusqu'à 16 h le lendemain.

CARTE D'ENTRÉE DÉCOUVERTE DE PARCS CANADA

Ce laissez-passer annuel est valide pendant 12 mois à partir de la date d'achat, et il expire la dernière journée du mois d'achat. La carte d'entrée vous donne un accès illimité à plus de 80 lieux patrimoniaux de Parcs Canada au pays.

LE SAVIEZ-VOUS?

Vous devez détenir un laissez-passer valide si vous vous arrêtez dans un parc national ou si vous empruntez la route de la Vallée-de-la-Yoho ou la route du Lac-Emerald.

PARCS CANADA EMBAUICHE

Améliorez la vue que vous offre votre bureau! Nul besoin d'être un scientifique ou un expert de l'arrière-pays pour faire carrière à Parcs Canada. On encourage les personnes aux antécédents et intérêts différents à poser leur candidature.



POSTULEZ DÈS MAINTENANT
parcs.canada.ca/LLYK-emplois



QUEL EST VOTRE STYLE DE VOYAGE?

Choisissez vos activités préférées :

- Promenades panoramiques en voiture et tourisme
- Camping et détente
- Randonnée, vélo et autres activités de plein air
- Histoire, fossiles et possibilités d'apprentissage

Bonne nouvelle : quelles que soient les cases cochées, le parc national Yoho a de quoi satisfaire à tous les goûts!

Consultez le site parcs.canada.ca/yoho et commencez à planifier dès aujourd'hui.





Chutes Takakkaw

À savoir avant de partir

Vous avez un rôle important à jouer dans l'avenir du parc national Yoho. Ce parc recèle un patrimoine naturel et culturel exceptionnel. C'est à la fois un paysage varié, un habitat pour la faune et un creuset d'histoire. **NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE POUR QU'IL RESTE INTACT!**

Je range ma nourriture et mes objets odorants en lieu sûr, et je ne nourris jamais la faune.

POURQUOI?

Les animaux sauvages doivent trouver leurs propres sources de nourriture naturelles. En leur donnant à manger ou en laissant des objets odorants ou de la nourriture sans surveillance, vous les attirez vers les humains. C'est très dangereux. Déposez vos objets recyclables, vos ordures et votre nourriture dans les aires désignées. **Il est illégal de donner à manger aux animaux sauvages!**

Je donne de l'espace à la faune.

POURQUOI?

Tous les animaux peuvent être dangereux, quelle que soit leur taille. Ils peuvent perdre leur crainte naturelle des humains après des interactions répétées. Si vous voyez un animal sur la route, **ralentissez, restez dans votre véhicule et passez votre chemin.** Vous pourriez rencontrer des animaux n'importe où. Transportez du gaz poivré et sachez comment vous en servir.

Je protège les lacs et les cours d'eau du parc.

POURQUOI?

Les espèces envahissantes sont des plantes, des animaux et des maladies non indigènes qui nuisent aux terres et aux eaux du parc. Les parcs nationaux abritent de nombreuses espèces en péril qui dépendent d'écosystèmes sains pour leur survie. Aidez-nous à prévenir la propagation des espèces aquatiques envahissantes (voir p. 13).

J'évite de perturber les plantes, les roches, les fossiles, les bois de cervidés et les autres objets naturels que je trouve.

POURQUOI?

Des millions de personnes visitent les parcs des montagnes chaque année. Un petit geste maintes fois répété, par exemple cueillir des fleurs, peut avoir des incidences durables sur l'écosystème. Pour protéger ces trésors naturels et culturels, marchez sur les sentiers balisés et laissez derrière vous vos découvertes pour que les autres puissent en profiter à leur tour.

Je conduis prudemment et je respecte la limite de vitesse.

POURQUOI?

Ralentissez pour prévenir des collisions mortelles avec des animaux. Dans les secteurs où les risques sont élevés, des interdictions d'arrêt sont en vigueur pour protéger les automobilistes et la faune. Respectez la signalisation routière et ne vous garez que dans les aires désignées pour éviter de bloquer la circulation.

Je tiens mon chien en laisse et je ramasse ses excréments.

POURQUOI?

Pour la faune, votre animal de compagnie est un prédateur ou une proie possible. Les animaux sauvages pourraient s'enfuir et compromettre leur sécurité ou celle de leurs petits. Un animal sauvage qui réagit de manière agressive peut représenter un danger pour vous ou votre animal.

J'obéis aux règlements du parc.

POURQUOI?

L'été est une période de forte affluence dans les parcs nationaux. Pour assurer la sécurité et le plaisir de tous, veuillez respecter les règlements. Ceux-ci figurent à la dernière page.

En respectant ce code d'honneur, vous agissez concrètement pour changer les choses.

MERCI DE PASSER À L'ACTION!

Sécurité et directives



Chutes Twin, sentier Whaleback

EN SÉCURITÉ DANS LES MONTAGNES

Il existe des dangers naturels dans tous les parcs nationaux. Vous êtes responsable de votre propre sécurité. Préparez-vous adéquatement et renseignez-vous.

Dites à quelqu'un où vous allez, quand vous prévoyez être de retour et qui appeler si vous manquez à l'appel.

SERVICE DE RÉPARTITION DE PARCS CANADA

Appels non urgents : **403-762-1470**

DÉPLACEMENTS ET SÉCURITÉ DANS L'ARRIÈRE-PAYS :

parcs.canada.ca/securiteen-montagne

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES SENTIERS :

parcs.canada.ca/yoho-sentiers

CONDITIONS ROUTIÈRES :

C.-B. : drivebc.ca (en anglais seulement)
Alberta : 511.alberta.ca



L'HIVER DANS LE PARC

L'hiver est la saison tout indiquée pour visiter le parc national Yoho. Que vous aimiez la raquette ou le ski de fond, vous y trouverez des sentiers pour toutes les capacités. Obtenez votre dose de plaisir hivernal tout en explorant notre réseau de sentiers d'hiver. Consultez le site parcs.canada.ca/yoho-hiver pour en apprendre plus.



VOUS ÊTES AU PAYS DES AVALANCHES

En montagne, la saison des avalanches s'étend de novembre à juin. Même une courte balade peut vous mener en terrain avalancheux. Là où il y a des pentes enneigées, il y a un risque d'avalanche.

Consultez les prévisions d'avalanche à l'adresse parcs.canada.ca/avalanche.

VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE SÉCURITÉ

- Vous devez être prêt pour toutes les conditions météo.
- Apportez des provisions de nourriture et d'eau.
- Apportez une trousse de premiers soins.
- Faites des recherches sur votre itinéraire.
- Dites à quelqu'un où vous allez et quand vous prévoyez rentrer.
- Choisissez des chaussures appropriées.



Lac Emerald

Collectivité de Field



Collectivité de Field

Situé au cœur du parc national Yoho, la charmante collectivité de Field a été fondée dans les années 1880 par le Canadien Pacifique et compte aujourd'hui moins de 200 habitants. Cette collectivité de montagne authentique abrite des établissements d'hébergement ouverts à l'année, des boutiques d'œuvres d'art locales et des restaurants à l'ambiance de fête. N'oubliez pas de lire les panneaux d'interprétation près du gros château d'eau pour découvrir l'histoire de Field. Consultez le site field.ca (en anglais seulement) pour en savoir plus.





A SENTIER DE LA TOUR-DE-GUET-PAGET

Distance aller seulement : 3,5 km Durée estimative (aller-retour) : 3 h
Gain/perte d'altitude : 525 m / 15 m

Empruntez ce sentier escarpé mais gratifiant qui mène à une ancienne tour de guet. Vous pouvez aussi faire un détour par le lac Sherbrooke.

Garez-vous au point de départ du sentier du Lac-Sherbrooke. Les véhicules roulant en direction est doivent faire demi-tour à l'aire de stationnement du lac O'Hara et revenir sur la route 1 pour faire un virage à droite.



B STATIONNEMENT DU LAC O'HARA (NAVETTES)

Parcs Canada restreint l'accès au secteur du lac O'Hara afin d'en protéger l'environnement alpin fragile. Il faut obligatoirement réserver une place à bord de la navette pour les séjours d'une journée et un lieu d'hébergement pour les séjours avec coucher. Soyez prévoyant et réservez dès que les réservations sont acceptées pour la saison. Consultez le site parcs.canada.ca/lacohara pour découvrir les quatre moyens de visiter le secteur du lac O'Hara. Le chemin du Lac-O'Hara est fermé aux véhicules et aux bicyclettes toute l'année.



C BELVÈDÈRES DES TUNNELS-EN-SPIRALE ET LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU COL-KICKING HORSE

Les deux tunnels en spirale ont été construits il y a plus de 100 ans pour permettre aux trains de circuler en colimaçon sur les pentes escarpées de ce secteur. Vous obtiendrez une vue imprenable sur le tunnel inférieur au belvédère aménagé en bordure de la Transcanadienne et sur le tunnel supérieur à partir de la route de la Vallée-de-la-Yoho.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le lieu historique national du Col-Kicking Horse est un couloir de transport routier et ferroviaire qui relie Lake Louise à Field. Il est situé à 1 627 m d'altitude, ce qui en fait le point culminant de la Transcanadienne!

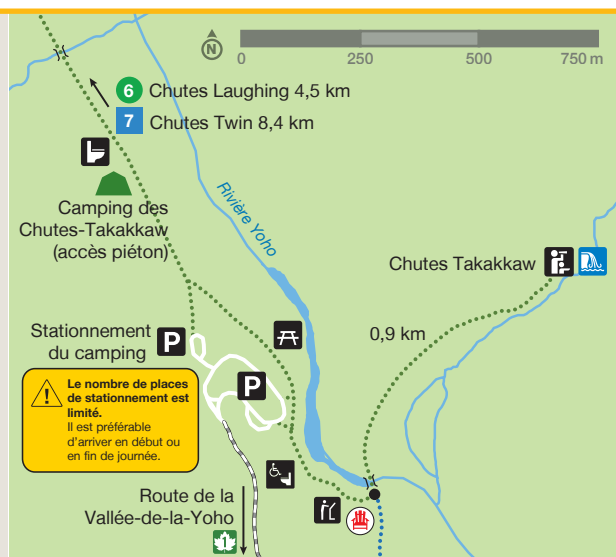


D CHUTES TAKAKKAW

Les chutes Takakkaw, l'une des plus hautes cascades d'eau du pays (env. 380 m), offrent un spectacle impressionnant. Ce secteur est le point de départ de nombreuses longues randonnées dans la vallée de la Yoho, notamment du sentier des Chutes-Laughing et du sentier des Chutes-Twin.

Remarque : La route menant au stationnement des chutes Takakkaw (route de la Vallée-de-la-Yoho) est fermée du début octobre à la fin juin.

Les véhicules de plus de 7 m (23 pi) de longueur doivent faire marche arrière pour manœuvrer dans les lacets serrés. Les roulettes sont interdites!

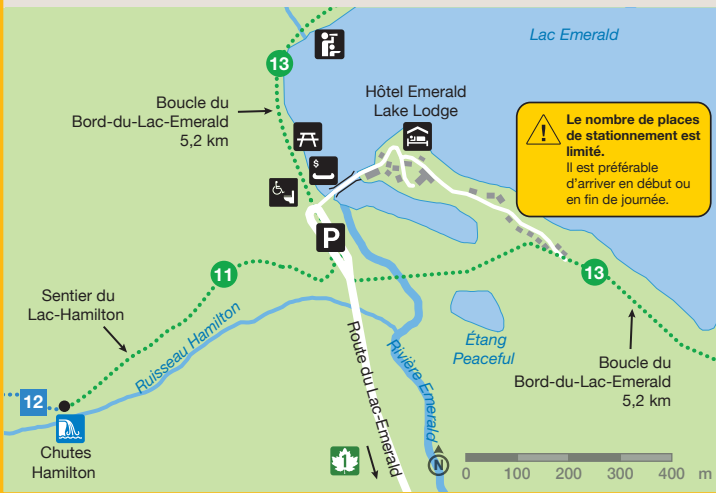


E LAC EMERALD



Parcourez la boucle du Bord-du-Lac-Emerald (5,2 km, 2 h aller-retour) pour découvrir des lieux photogéniques (et pour échapper aux foules massées près du pont). Le meilleur moment de la journée pour vous y rendre? Au petit matin ou en fin d'après-midi.

Remarque : La mise à l'eau d'embarcations (y compris de planches à pagaie) et la pêche sont interdites! Il est possible de louer des canots.



RANDONNÉES GUIDÉES JUSQU'AUX FOSSILES DES SCHISTES DE BURGESS



Partez à la rencontre de vos ancêtres éloignés et tenez entre vos mains un fragment de l'histoire de la Terre! En raison de leur importance scientifique, l'accès aux sites fossilifères est limité aux groupes participant à des randonnées guidées.

Remarque: Les randonnées doivent être réservées à l'avance. Voir la page 11 pour plus d'informations.

H SENTIER DES CHUTES-WAPTA



Distance aller seulement : 2,2 km *Durée estimative (aller-retour) : 1,5 h*
Gain/perte d'altitude : 80 m / 115 m

Venez admirer la chute la plus large de la Kicking Horse! Randonnez jusqu'au point de vue au sommet (attention aux racines en cours de route) ou descendez jusqu'au pied de la cascade en empruntant un sentier escarpé qui mène au point de vue inférieur.

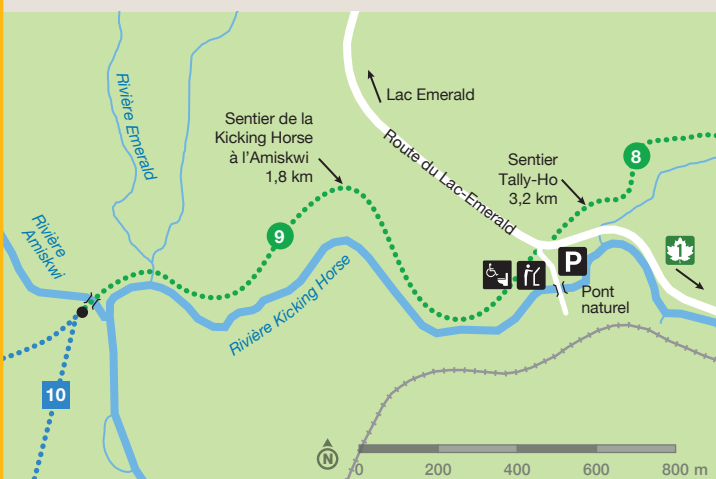
Les véhicules circulant en direction ouest doivent faire demi-tour à la hauteur de Beaverfoot Road et revenir sur la route 1 pour tourner à droite. La route d'accès (2 km) est fermée pendant l'hiver. Stationnement limité.



F PONT NATUREL



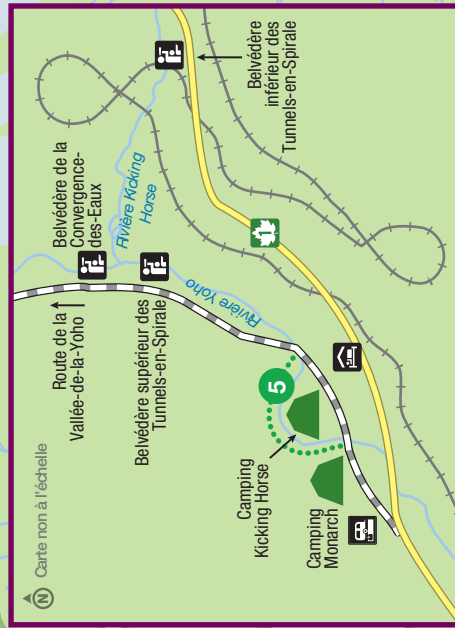
Prévoyez une halte au pont naturel pour admirer cette formation rocheuse impressionnante qui surplombe des eaux tumultueuses. Par mesure de sécurité, restez sur les sentiers balisés en tout temps. Il n'est pas sécuritaire de se tenir sur les rochers! À la recherche d'une balade agréable à pied ou à vélo? De l'extrémité nord du stationnement, marchez sur un ancien chemin coupe-feu le long de la rivière Kicking Horse.



Explorez le parc

RANDONNÉES, BALADES, LIEUX HISTORIQUES ET HALTES PANORAMIQUES

Créez des moments inoubliables avec vos parents et amis. Voir les détails aux pages 6 à 7.



⚠ Route de la Vallée-de-la-Yoho : Les véhicules de plus de 7 m de longueur doivent faire marche arrière pour manœuvrer dans les lacets serrés. Les rouloïtes sont interdites. Route ouverte de la fin juin au début octobre, si la météo le permet.



ALBERTA

D CHUTES TAKAKKAW
Voir à la page 6

BELVÈDÈRE DE LA CONVERGENCE-DES-EAUX

C BELVÈDÈRES DES TUNNELS-EN-SPIRALES
Voir à la page 6

A SENTIER DE LA TOUR-DE-GUET-PAGET
Accès en direction ouest seulement.
Voir à la page 6

B STATIONNEMENT DU LAC O'HARA (NAVETTES)
Vous devez réserver et payer à l'avance votre place à bord de la navette.
Voir à la page 6

? FIELD
Voir à la page 5

F PONT NATUREL
Voir à la page 7

E LAC EMERALD
Voir à la page 7

⚠ Le stationnement est limité au lac Emerald et aux chutes Takakkaw, et les places se remplissent vite. Garez-vous uniquement dans les aires désignées et prévoyez un plan de rechange pour le cas où le stationnement de votre destination serait plein. Il est préférable d'arriver au petit matin ou en fin de journée.

Promenade des Glaciers
Lac Peyto 48 km
Lac Bow 41 km
Champ de glace Columbia 132 km
Jasper 235 km
Col Kicking Horse 1 627 m
Lac Louise
Échangeur Castle Junction 35 km
Banff 66 km

1 **2** **3** **4**

5 **6** **7** **8** **9**

10 **11** **12**

13 **14** **15**

16 **17** **18**

19 **20** **21**

22 **23** **24**

25 **26** **27**

Route du Lac-O'Hara
Fermée aux véhicules à l'année

Route du Lac-Emerald

Ruisseau Wakes
Rivière Yoho
Chutes Twin
Chutes Laughing
Camping des Chutes Takakkaw (accès piéton)Lac Yoho
Lac Sherbrooke
Lac Wapita
Lac Ross
Lac Louise

Rivière Kicking Horse
Rivière Yoho
Rivière Kiewitink
Ruisseau Otto
Lac Hamilton
Chutes Hamilton
Rivière Otterhead



Golden 27 km Revelstoke 172 km

Poste d'entrée du parc

Poste d'entrée du parc

Poste d'entrée du parc

Poste d'entrée du parc

SENTIER DES CHUTES-WAPTA
La route de 2 km mène au point de départ est ouverte aux véhicules de la fin mai à octobre. Accès en direction est seulement. Voir à la page 7

| Sentiers faciles et modérés | | Distance (aller seulement) | Gain d'altitude* | Perte d'altitude* | Temps de randonnée (aller-retour) |
|-----------------------------|--|----------------------------|------------------|-------------------|-----------------------------------|
| 1 | Ligne-de-Partage-des-Eaux (vers Lake Louise) | 9,8 km | 210 m | 120 m | 2 h (vélo) |
| 2 | Lac-Ross (par la ligne de partage des eaux) | 2,9 km | 140 m | 20 m | 2 h |
| 3 | Tour-de-Guet-Paget (Accès en direction ouest seulement) | 3,5 km | 525 m | 15 m | 3 h |
| 4 | Lac-Sherbrooke (Accès en direction ouest seulement) | 4,3 km | 280 m | 75 m | 3 h |
| 5 | Centenaire | 1 km | 55 m | 35 m | 45 min |
| 6 | Vallée-de-la-Yoho (Chutes-Laughing 4,5 km, Chutes-Twin 8,4 km) | jusqu'à 6,4 km | 270 m | 110 m | 4 h |
| 7 | Chutes-Takakkaw | 0,9 km | 25 m | 15 m | 30 min |
| 8 | Tally-Ho | 3,2 km | 90 m | 115 m | 2 h |
| 9 | Chemin coupe-feu Kicking Horse | 6,9 km | 60 m | 140 m | 2 h (vélo) |
| 10 | Rivière-Emerald | 9 km | 250 m | 335 m | 6 h |
| 11 | Bord-du-Lac-Emerald | 5,2 km (boucle) | minime | minime | 2 h |
| 12 | Bassin-Emerald (du stationnement du lac Emerald) | 4,8 km | 305 m | 100 m | 3,5 h |
| 13 | Cheminées-des-Fées | 3,2 km | 450 m | 60 m | 2,5 h |
| 14 | Tour-de-Guet-Intérieur-du-Mont-Hunter (Accès en direction est seulement) | 3,5 km | 495 m | 15 m | 3 h |
| 15 | Chutes-Wapta (Accès en direction est seulement) | 2,2 km | 80 m | 115 m | 1,5 h |

●●●●● Facile ●●●●● Modéré

*Sur la plupart des sentiers, vous gagnerez et perdrez de l'altitude avant d'arriver à votre destination. Les gains et les pertes d'altitude (dénivelés) correspondent à l'ensemble des montées et des descentes que vous ferez au cours d'un aller seulement.

La couverture cellulaire n'est pas fiable.

Certains sentiers et aires de pique-nique situés en bordure de la Transcanadienne ne sont accessibles que dans une direction. Les virages à gauche ne sont autorisés qu'aux intersections signalisées.

L'utilisation de drones, de microdrones et d'UAV sans un permis en règle est interdite partout dans les parcs nationaux.

Les pneus d'hiver (M+S) ou les chaînes sont obligatoires en Colombie-Britannique du 1^{er} octobre au 30 avril, et sur la route 93 Nord (promenade des Glaciers) du 1^{er} novembre au 31 mars.

Balayez le code pour obtenir une carte complète des sentiers :
parcs.canada.ca/yoho-depliant

| | |
|--------------------------|--|
| Centre d'accueil | Essence |
| Stationnement | Poste de vidange |
| Stationnement (navettes) | Chaises rouges |
| Toilettes | Virage à gauche interdit |
| Toilettes accessibles | Vélos interdits |
| Aire de pique-nique | Camping (Emplacements attribués selon l'ordre d'arrivée) |
| Belvédère | Camping (Emplacements à réserver) |
| Exposition | Route fermée à l'année |
| Randonnée | Route fermée en hiver |
| Vélo | |
| Hôtel | |

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Activités d'interprétation



EXPLOREZ. APPRENEZ. TISSEZ DES LIENS.

Nos interprètes ont hâte de vous faire vivre des expériences divertissantes et inspirantes. Aimeriez-vous en savoir plus sur les espèces en péril, la coexistence entre les humains et les animaux sauvages, les espèces aquatiques envahissantes et d'autres sujets intéressants? Joignez-vous à nous pour une activité aux principales aires de fréquentation diurne.

Les activités sont accessibles à **tous les visiteurs munis d'un laissez-passer valide**. Nul besoin de passer la nuit dans le camping pour prendre part au plaisir.

Détails sur le programme d'interprétation : [parcs.canada.ca/ yoho-interpretation](https://parcs.canada.ca/yoho-interpretation)



Promenades d'interprétation autoguidées

De nouveaux panneaux d'interprétation seront installés cet été au lac Emerald et au pont naturel, offrant de nouvelles perspectives sur ces sites emblématiques. Prévoyez une visite!

ENRICHISSEZ VOTRE SÉJOUR

Il y a tant à découvrir dans le parc national Yoho! Profitez des expériences d'interprétation offertes ici et là dans le parc :

- Explorez l'histoire naturelle et culturelle du parc grâce aux expositions du **centre d'accueil**.
- Repérez des trains et admirez le chef-d'œuvre technique que sont les **tunnels en spirale**.
- Visitez les spectaculaires **chutes Takakkaw** pour mieux comprendre l'importance des glaciers.
- Roulez jusqu'au belvédère de la **Convergence-des-Eaux** pour observer le confluent des rivières Yoho et Kicking Horse.

RENSEIGNEZ-VOUS AVANT DE PARTIR

- Les chutes Takakkaw sont très fréquentées en été. Prévoyez un plan de rechange au cas où le stationnement serait plein.
- La route de la Vallée-de-la-Yoho est ouverte de la fin juin au début octobre, si la météo le permet.
- Les véhicules de plus de 7 m (23 pi) de longueur doivent faire marche arrière pour manœuvrer dans les lacets serrés.
- Les roulottes sont interdites. La route n'est pas recommandée aux longs VR et aux autocars.

AUX ÉCOUTES!



Interactions : Un balado de Parcs Canada
Différents épisodes sur les animaux et les plantes en péril ainsi que les spécialistes de Parcs Canada qui les protègent.

parcs.canada.ca/interactions



Randonnées guidées



Gisements fossilifères du mont Stephen

DÉCOUVREZ LES FOSSILES DES SCHISTES DE BURGESS

Dans les montagnes des parcs nationaux Yoho et Kootenay, les gisements de schistes de Burgess renferment les plus vieilles preuves de la présence d'organismes complexes sur Terre. Ces gisements fossilifères revêtent une importance telle qu'ils font partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes de l'UNESCO. Les scientifiques font encore de nouvelles découvertes, qui changent notre compréhension des premières formes de vie et de l'évolution!

Parcs Canada protège ces trésors d'importance mondiale et offre, dans les parcs nationaux Yoho et Kootenay, des randonnées guidées jusqu'à trois gisements fossilifères des schistes de Burgess.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Canadian Rocky
Mountain Parks
inscribed on the World
Heritage List in 1984

Parcs des montagnes
Rocheuses canadiennes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 1984

CE QUI DISTINGUE LES FOSSILES DES SCHISTES DE BURGESS...

Âge – Ils ont plus de 500 millions d'années et sont bien plus vieux que les dinosaures!

État de préservation – Ils vous révèlent toutes sortes de fins détails, tels que des globes oculaires, des intestins et des cerveaux.

Liens de parenté – Nos origines remontent à ces créatures océaniques d'une grande diversité.



CARRIÈRE WALCOTT

En compagnie d'un guide de Parcs Canada, faites connaissance avec vos ancêtres primitifs et tenez dans vos mains un fragment de l'histoire de la Terre au cours d'une randonnée guidée jusqu'à la carrière Walcott, un gisement fossilifère d'accès restreint.

Niveau de difficulté : Difficile

Distance aller-retour : 24 km

Gain d'altitude : 900 m

Durée : 11 heures, de 7 h à 18 h

MONT STEPHEN

Au cours de cette courte et exigeante randonnée, vous vous rendrez jusqu'aux gisements de trilobites du mont Stephen, qui surplombent la collectivité de Field, en Colombie-Britannique. Ce lieu historique est l'endroit où des cheminots ont raconté avoir trouvé des insectes pétrifiés dans les années 1880.

Niveau de difficulté : Difficile

Distance aller-retour : 8 km

Gain d'altitude : 800 m

Durée : 7,5 heures, de 7 h à 14 h 30

Réservez une visite guidée avec Parcs Canada!

parcs.canada.ca/schistes-burgess

1-877-RESERVE (737-3783)

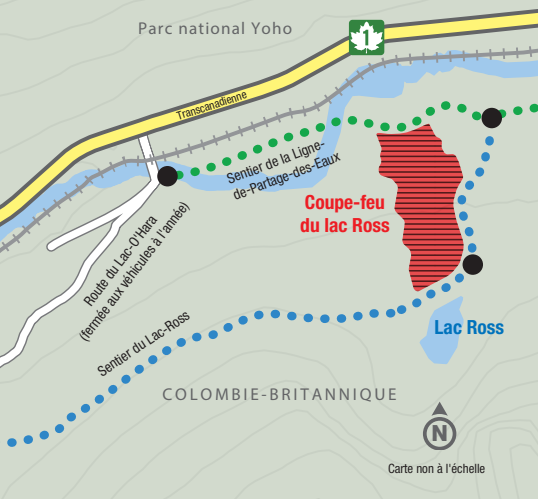
COLLECTONNEZ-LES TOUTES!

Obtenez une
épinglette-souvenir pour chaque
randonnée jusqu'aux schistes de
Burgess.



Gisements fossilifères de la carrière Walcott

Récits de conservation



COUPE-FEU DU LAC ROSS

Au cours de l'hiver 2023-2024, un coupe-feu a été créé dans le parc national Yoho, entre les lacs Sink et Ross. Ce coupe-feu de 1,1 km de long et de 400 à 500 m de large a été aménagé grâce à l'enlèvement mécanique d'arbres. Les coupe-feux sont aménagés en hiver, alors que les sols et la végétation sont protégés par le gel et la neige. Une fois les travaux terminés, toutes les routes construites sont remises en état.

POURQUOI?

- Les activités de suppression des feux réalisées pendant de nombreuses années ont favorisé la croissance de forêts denses, lesquelles représentent un risque élevé de feu de forêt.
- En cas de feu de forêt, les coupe-feux créent des barrières empêchant la propagation du feu. Le coupe-feu du lac Ross contribue à réduire les risques liés aux incendies pour la collectivité de Field et la vallée de la Bow.
- Il permettra d'améliorer la santé générale de la forêt, l'intégrité écologique et l'habitat de la faune.



Chèvre de montagne

DES CHÈVRES DE MONTAGNE EN MOUVEMENT

Même si les chèvres de montagne sont une espèce commune dans le parc national Yoho, il peut être difficile de les repérer, même pour le personnel de Parcs Canada! Les chèvres se plaisent sur certaines des pentes les plus escarpées du parc, à l'abri des regards curieux.

En 2018, des appareils photo de télésurveillance nous ont fourni les images des premières chèvres de montagne à emprunter un passage pour animaux dans un parc national canadien. On peut les voir à l'intérieur d'un nouveau passage inférieur et au-dessus du premier passage supérieur aménagé dans le parc.

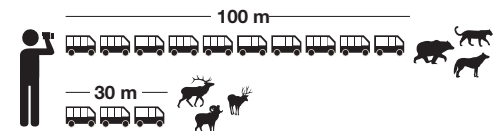
LA FAUNE ET VOUS

Si vous voyez des animaux au bord de la route :

- **Ralentissez** et allumez vos feux de détresse pour avertir les autres automobilistes.
- Arrêtez-vous seulement si vous pouvez le faire sans danger. Rangez-vous sur le bas-côté en évitant de bloquer la circulation.
- **Restez dans votre véhicule.**
- Observez pendant quelques instants, prenez une photo à une distance sécuritaire et **poursuivez votre route.**

Photographiez les animaux sauvages de l'intérieur de votre véhicule ou à une distance sécuritaire :

- 100 m pour les ours, les loups, les coyotes et les cougars;
- 30 m pour les chevreuils, les wapitis, les orignaux et les mouflons.



Il est illégal de donner à manger à la faune, y compris de laisser traîner des déchets, de la nourriture ou des articles dégageant une odeur. Les amendes peuvent aller jusqu'à 25 000 \$.



Ne vous approchez pas des animaux sauvages. Pour prendre un animal en photo, évitez de l'entourer, d'envahir son espace ou de le suivre.



Les zones d'interdiction d'arrêt protègent la faune et les automobilistes dans les zones dangereuses. Guettez les panneaux routiers, et **ne vous arrêtez jamais pour observer des animaux sauvages dans ces zones.**

Protégez les eaux du parc



Lac Emerald

La mise à l'eau d'embarcations et la pêche sont interdites dans les plans d'eau des parcs nationaux Kootenay et Yoho jusqu'au 31 mars 2027. Cette mesure vise à ralentir la propagation des espèces aquatiques envahissantes (EAE), y compris le tournis des truites.

L'interdiction s'applique à tous les lacs, ruisseaux et rivières des deux parcs nationaux.



Balayez le code QR ou rendez-vous sur le site parcs.canada.ca/yoho-eau-reglements pour connaître les fermetures en vigueur et les règlements locaux avant de planifier une sortie sur l'eau dans le parc.



CE QUI EST INTERDIT :



Sports de pagaie et navigation de plaisance – Embarcations telles que canots, kayaks, planches à pagaie, radeaux de transport, planches à surf, cerf-volant, chaloupes ainsi que jouets et embarcations gonflables (p. ex. beignes et licornes).



Ça flotte sur l'eau? C'est un bateau.



Pêche et accessoires de pêche tels que cannes à pêche, hameçons, épuisettes, cuissardes et bottes.

Les contrevenants sont passibles d'accusations et d'amendes allant jusqu'à 25 000 \$ en vertu de la Loi sur les parcs nationaux du Canada.

CE QUI EST AUTORISÉ :

Baignade – Aides à la natation et équipement de sécurité tel que dispositifs de flottaison individuels, combinaisons isothermiques, gants, matériel de plongée avec tuba, sacs de sauvetage et flotteurs pour bras.

Accès aux plages et aux rives – Jouets de plage et animaux de compagnie en laisse.

Utilisation de canots de location sur le lac Emerald.

Les visiteurs et les opérateurs commerciaux autorisés doivent nettoyer, vider et faire sécher tout le matériel qui entre en contact avec de l'eau.

Parcs Canada est résolu à empêcher les espèces aquatiques envahissantes d'entrer dans les cours d'eau de la région afin de préserver l'intégrité écologique des systèmes aquatiques du parc et des secteurs situés en aval.

MERCI DE PROTÉGER CES TRÉSORS DE NOTRE PATRIMOINE!

Signalez au Service de répartition de Parcs Canada toutes les EAE que vous observez en composant le 403-762-1470 ou en envoyant un courriel à ReportAIS-SignalerEAE@pc.gc.ca

Restez en sécurité et protégez la faune

TENEZ LA NOURRITURE HUMAINE À L'ÉCART DES ANIMAUX

- **NE LAISSEZ JAMAIS TRAÎNER D'ORDURES.** Déposez les déchets alimentaires et les objets que vous ne voulez plus dans des poubelles à l'épreuve de la faune.
- Rangez la nourriture, les articles connexes et les objets odorants dans un véhicule ou un casier à provisions.
- Les objets non liés à la nourriture, par exemple les chaises de parterre, les tables ou les lanternes, peuvent être laissés dehors.
- Videz l'eau de vaisselle dans les éviers désignés ou aux postes de vidange.



Lac Sherbrooke



Le personnel de Parcs Canada est autorisé à pénétrer dans les sections ouvertes et visibles d'un emplacement de camping sans surveillance pour enlever et placer en lieu sûr les articles laissés à la vue qui pourraient attirer des animaux sauvages.

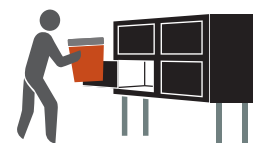
GARDEZ VOTRE EMPLACEMENT DE CAMPING ET VOTRE AIRE DE PIQUE-NIQUE PROPRES afin de réduire les risques pour votre sécurité et celle de la faune.



TOUS les articles liés à la nourriture et les objets odorants **DOIVENT** être rangés dans un véhicule,



dans un VR ou une roulotte à parois rigides



ou dans le casier à provisions d'un camping.

Camping dans le parc



© Camping Kicking Horse

CRÉEZ DES SOUVENIRS

Consultez parcs.canada.ca/yoho-camping pour planifier votre séjour dans un camping du parc national Yoho.



CAMPINGS DE L'AVANT-PAYS

Dormez sous les étoiles dans l'un de nos quatre campings panoramiques de l'avant-pays entre mai et la mi-octobre. Les réservations sont obligatoires pour le camping Kicking Horse, le camping Monarch et le camping des Chutes-Takakkaw.

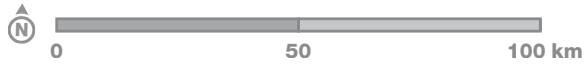
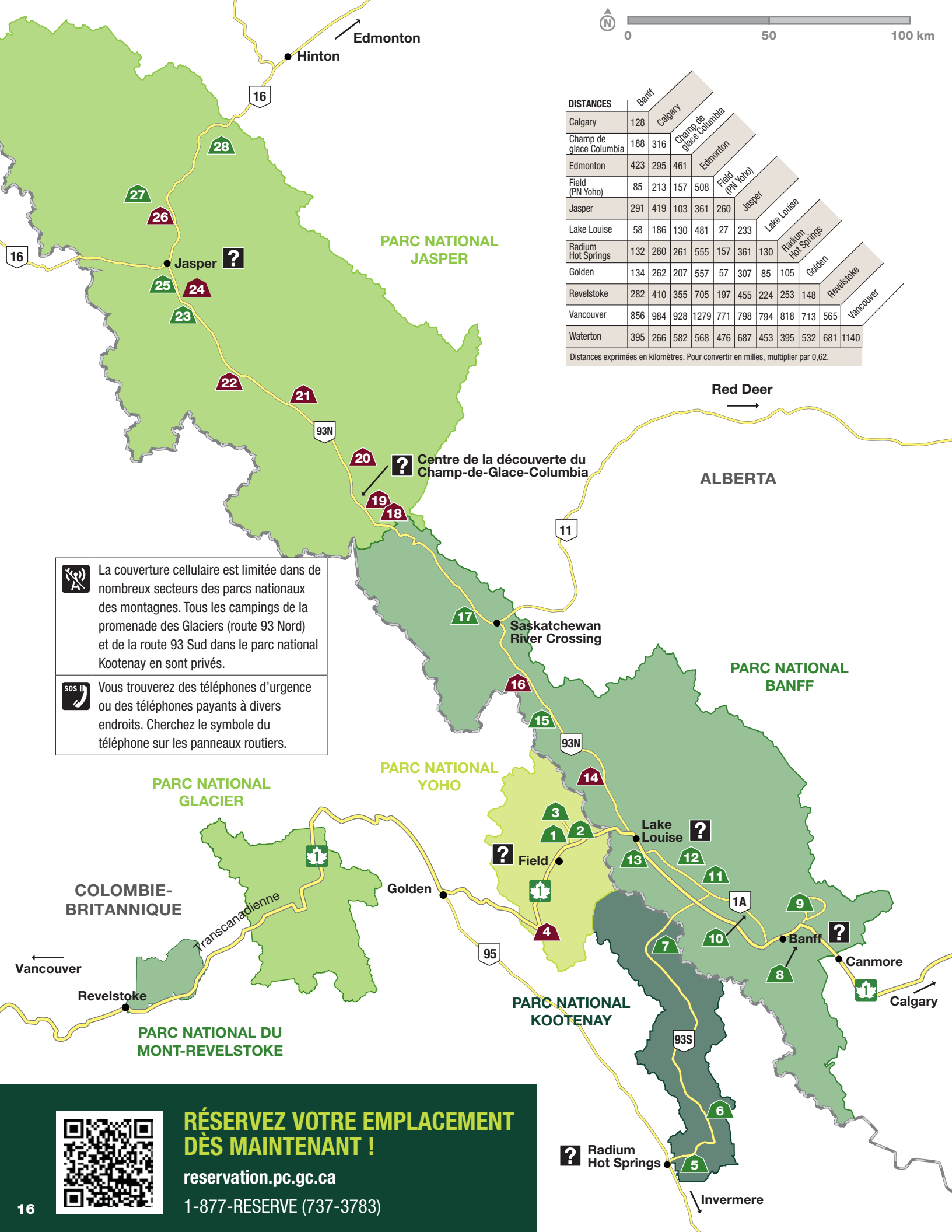
| Campings | Emplacements pouvant être réservés | Emplacements attribués selon l'ordre d'arrivée | N ^{bre} total d'emplacements | Poste d'accueil tenu par du personnel |
|--------------------------------|------------------------------------|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Kicking Horse | ✓ | | 88 | ✓ |
| Monarch | ✓ | | 44 | |
| Chutes-Takakkaw (accès piéton) | ✓ | | 35 | |
| Ruisseau-Hoodoo | | ✓ | 30 | |

CAMPINGS DE L'ARRIÈRE-PAYS

Vous devez détenir une réservation pour passer la nuit dans l'un des campings d'arrière-pays du parc : les campings du Lac-Yoho, des Chutes-Laughing, des Chutes-Twin, de la Petite-Yoho et du Ruisseau-McArthur. Il est possible de réserver un emplacement pour un camping d'arrière-pays le jour même en se rendant à un centre d'accueil. Consultez le site parcs.canada.ca/yoho-arriere-pays pour en savoir plus.

LE SAVIEZ-VOUS?

- Le camping n'est autorisé que dans les emplacements désignés.
- L'heure de départ est fixée à 11 h dans tous les campings.
- Le couvre-feu s'étend de 23 h à 7 h.
- **N'oubliez pas!** Vous devez conserver votre permis de camping sur vous en tout temps. Vous pourriez avoir à le présenter au personnel au cours de patrouilles aléatoires.
- Il faut un laissez-passer de parc valide pour camper dans un parc national.
- Brosser ses bottes avant de partir en randonnée en arrière-pays contribue à réduire la propagation de la végétation non indigène.



| DISTANCES | Banff | Calgary | Champo de glace Columbia | Edmonton | Field (PN Yoho) | Jasper | Lake Louise | Radium Hot Springs | Golden | Revelstoke | Vancouver |
|--------------------------|-------|---------|--------------------------|----------|-----------------|--------|-------------|--------------------|--------|------------|-----------|
| Calgary | 128 | | | | | | | | | | |
| Champo de glace Columbia | 188 | 316 | | | | | | | | | |
| Edmonton | 423 | 295 | 461 | | | | | | | | |
| Field (PN Yoho) | 85 | 213 | 157 | 508 | | | | | | | |
| Jasper | 291 | 419 | 103 | 361 | 260 | | | | | | |
| Lake Louise | 58 | 186 | 130 | 481 | 27 | 233 | | | | | |
| Radium Hot Springs | 132 | 260 | 261 | 555 | 157 | 361 | 130 | | | | |
| Golden | 134 | 262 | 207 | 557 | 57 | 307 | 85 | 105 | | | |
| Revelstoke | 282 | 410 | 355 | 705 | 197 | 455 | 224 | 253 | 148 | | |
| Vancouver | 856 | 984 | 928 | 1279 | 771 | 798 | 794 | 818 | 713 | 565 | |
| Waterton | 395 | 266 | 582 | 568 | 476 | 687 | 453 | 395 | 532 | 681 | 1140 |

Distances exprimées en kilomètres. Pour convertir en milles, multiplier par 0,62.

La couverture cellulaire est limitée dans de nombreux secteurs des parcs nationaux des montagnes. Tous les campings de la promenade des Glaciers (route 93 Nord) et de la route 93 Sud dans le parc national Kootenay en sont privés.

Vous trouverez des téléphones d'urgence ou des téléphones payants à divers endroits. Cherchez le symbole du téléphone sur les panneaux routiers.



RÉSERVEZ VOTRE EMPLACEMENT DÈS MAINTENANT !
reservation.pc.gc.ca
 1-877-RESERVE (737-3783)

Camping dans les parcs des montagnes

| | CAMPING | DATES D'OUVERTURE | NBRE D'EMPL. | DROITS | Tous les services | Prise électrique | Poste de vidange | Toilettes à chasse | Toilettes sèches | Douches | Foyers | Abri-cuisine | Eau potable | Activité d'interp. | oTENTiks | Long. max. du VR/ de la roulotte | |
|----------------------------|----------------------------------|---|--------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|--------------------|------------------|---------|--------|--------------|-------------|--------------------|----------|----------------------------------|--------|
| Yoho | 1 Monarch | 1 ^{er} mai - 12 oct. | 44 | 22,00 \$ | | | | | | | | | | | | 10,7+ m | |
| | 2 Kicking Horse | 14 mai - 4 oct. | 88 | 34,00 \$ | | | | | | | | | | | | 8,2 m | |
| | 3 Chutes-Takakkaw (accès piéton) | 11 juin - 12 oct. | 35 | 22,00 \$ | | | | | | | | | | | | N/A | |
| | 4 Ruisseau-Hoodoo | 11 juin - 7 sept. | 30 | 19,50 \$ | | | | | | | | | | | | 10,7+ m | |
| Kootenay | 5 Redstreak | 6 mai - 12 oct. oTENTiks 15 mai - 20 sept. | 242 | 34,00 - 47,50 \$ | | | | | | | | | | | | 10,7 m | |
| | 6 Prés-McLeod | 4 juin - 13 sept. | 88 | 26,75 \$ | | | | | | | | | | | | 9,1 m | |
| | 7 Canyon-Marble | 18 juin - 7 sept. | 61 | 26,75 \$ | | | | | | | | | | | | 4,6 m | |
| Banff | 8 Mont-Tunnel (Village I) | 7 mai - 4 oct. | 618 | 34,00 \$ | | | | | | | | | | | | 10,7+ m | |
| | 8 Mont-Tunnel (Village II) | Ouvert à l'année oTENTiks 8 mai - 13 oct. | 209 | 40,00 \$ | | | | | | | | | | | | 10,7+ m | |
| | 8 Mont-Tunnel (caravanes -VR) | 7 mai - 4 oct. | 322 | 40,00 \$ | | | | | | | | | | | | 10,7+ m | |
| | 9 Lac-Two Jack (principal) | 25 juin - 7 sept. | 380 | 26,75 \$ | | | | | | | | | | | | 7,3 m | |
| | 9 Lac-Two Jack (bord du lac) | 7 mai - 4 oct. oTENTiks 22 mai - 5 oct. | 74 | 34,00 \$ | | | | | | | | | | | | 8,2 m | |
| | 10 Canyon-Johnston | 21 mai - 14 sept. | 132 | 34,00 \$ | | | | | | | | | | | | 8,2 m | |
| | 11 Mont-Castle | 21 mai - 21 sept. | 43 | 26,75 \$ | | | | | | | | | | | | 7,3 m | |
| | 12 Mont-Protection | 18 juin - 14 sept. | 72 | 26,75 \$ | | | | | | | | | | | | 10,7 m | |
| | 13 Lake Louise (tentes) | 29 mai - 28 sept. | 206 | 34,00 \$ | | | | | | | | | | | | 7,3 m | |
| | 13 Lake Louise (caravanes -VR) | Ouvert à l'année | 189 | 40,00 \$ | | | | | | | | | | | | 10,7+ m | |
| | 14 Ruisseau-Mosquito | 4 juin - 12 oct. | 38 | 22,00 \$ | | | | | | | | | | | | 10,7 m | |
| | 15 Ruisseau-Silverhorn | 28 mai - 27 sept. | 45 | 22,00 \$ | | | | | | | | | | | | 10,7+ m | |
| | 16 Lacs-Waterfowl | 18 juin - 8 sept. | 110 | 26,75 \$ | | | | | | | | | | | | 9,5 m | |
| | 17 Ruisseau-Rampart | 28 mai - 20 sept. | 51 | 22,00 \$ | | | | | | | | | | | | 10,7 m | |
| | Jasper | 18 Wilcox | 10 juin - 28 sept. | 46 | 31,25 \$ | | | | | | | | | | | | 8,2 m |
| | | 19 Centre-du-Champ-de-Glace (VR) | 13 mai - 12 oct. | 100 | 19,50 \$ | | | | | | | | | | | | 10,7 m |
| 19 Champ-de-Glace (tentes) | | 10 juin - 12 oct. | 31 | 31,25 \$ | | | | | | | | | | | | N/A | |
| 20 Jonas | | 3 juin - 7 sept. | 25 | 31,25 \$ | | | | | | | | | | | | 7,6 m | |
| 21 Lac-Honeymoon | | 13 mai - 14 sept. | 34 | 31,25 \$ | | | | | | | | | | | | 8,2 m | |
| 22 Kerkeslin | | 27 mai - 14 sept. | 42 | 31,25 \$ | | | | | | | | | | | | 8,2 m | |
| 23 Wabasso | | Fermé jusqu'à nouvel ordre | 231 | 35,00 - 47,00 \$ | | | | | | | | | | | | 10,6 m | |
| 24 Wapiti (hiver) | | Ouvert jusqu'au début mai 2026 | 40 | 40,00 \$ | | | | | | | | | | | | 10,6+ m | |
| 24 Wapiti (été) | | 13 mai - 28 oct. | 150 | 36,00 - 49,75 \$ | | | | | | | | | | | | 10,6+ m | |
| 25 Whistlers | | 6 mai - 12 oct. oTENTiks: 3 juin - 12 oct. | 781 | 25,00 - 56,25 \$ | | | | | | | | | | | | 10,7 m | |
| 26 Snaring | | 13 mai - 28 sept. | 62 | 31,25 \$ | | | | | | | | | | | | 8,2 m | |
| 27 Camping auxiliaire | 17 juin - 17 sept. | 280 | 19,50 \$ | | | | | | | | | | | | 10,7 m | | |
| 28 Miette | 13 mai - 14 sept. | 140 | 37,75 \$ | | | | | | | | | | | | 8,2 m | | |

Tous les emplacements de camping peuvent être réservés.

Emplacements attribués selon l'ordre des arrivées. Inscrivez-vous au poste d'auto-inscription du camping.
En été, arrivez avant la mi-journée pour maximiser vos chances d'obtenir un emplacement.

Travaux d'amélioration en cours.



Parlez-nous de votre expérience!

Balayez le code pour transmettre vos commentaires à notre équipe.

parks-parcs.simplesurvey.com/f/1/comment_card

Chemin coupe-feu Kicking Horse

RÈGLEMENTS DU PARC



Évitez de laisser traîner des ordures. Placez les déchets et les articles recyclables dans des bacs à l'épreuve des animaux sauvages, ou rapportez-les.



Ne faites pas de feux de camp ailleurs que dans les foyers en métal désignés. Ne laissez jamais un feu sans surveillance, et ce, jusqu'à ce qu'il soit complètement éteint. Respectez les interdictions de feux en vigueur dans les parcs nationaux.



Il est défendu de camper dans les voies d'arrêt, au point de départ des sentiers et dans les aires de fréquentation diurne. Installez-vous uniquement dans les campings désignés. Il vous faut un permis de camping et un laissez-passer de parc national valides. parcs.canada.ca/yoho-camping



Évitez les secteurs frappés de fermeture. Des fermetures sont instaurées et annoncées lorsque la sécurité des visiteurs est compromise ou que la faune a besoin de protection. Consultez le site parcs.canada.ca/yoho-bulletins



Abstenez-vous de retirer des objets naturels. Il est illégal de cueillir des plantes, d'abattre ou d'ébrancher des arbres, d'enlever des roches, des fossiles et des artefacts culturels ou de causer des dommages de quelque autre façon.



Ne faites pas voler de drones. L'utilisation de drones, de microdrones et d'UAV sans un permis en règle est interdite partout dans les parcs nationaux.



Les armes à feu sont interdites dans les parcs nationaux. Cette interdiction s'applique aux armes à air comprimé, aux artifices d'effarouchement des ours, aux arcs, aux frondes et à tout autre objet semblable.



Il est interdit de consommer de l'alcool et du cannabis ailleurs que dans votre emplacement de camping. Dans les campings, la consommation d'alcool et de cannabis est interdite pendant le couvre-feu, de 23 h à 7 h. Sachez que l'interdiction est prolongée durant les longues fins de semaine.



COORDONNÉES DES PARCS DES MONTAGNES

PARC NATIONAL YOHO

Centre d'accueil du parc Yoho : 250-343-6783 | yoho.info@pc.gc.ca
parcs.canada.ca/yoho

Hébergement et attractions à Field : field.ca (en anglais seulement)

PARC NATIONAL BANFF

Centre d'accueil de Banff : 403-762-1550 | banffinfo@pc.gc.ca
Centre d'accueil de Lake Louise : 403-522-3833 | ll.info@pc.gc.ca
parcs.canada.ca/banff

Banff Lake Louise Tourism : 403-762-8421
banfflakelouise.com (en anglais seulement)

PARC NATIONAL KOOTENAY

Centre d'accueil du parc Kootenay : 250-347-9505 | kootenay.info@pc.gc.ca
parcs.canada.ca/kootenay
Tourism Radium : 1-888-347-9331 | radiumhotsprings.com (en anglais seulement)

PARC NATIONAL JASPER

Centre d'information de Jasper : 780-852-6176 | jasperinfo@pc.gc.ca
parcs.canada.ca/jasper
Tourism Jasper : 780-852-6236 | jasper.travel (en anglais seulement)

PARCS NATIONAUX DU MONT-REVELSTOKE ET DES GLACIERS

250-837-7500 | mrg.information@pc.gc.ca
parcs.canada.gc.ca/glaciers
parcs.canada.ca/revelstoke

PARC NATIONAL DES LACS-WATERTON

Centre d'accueil du parc des Lacs-Waterton : 403-859-5133
parcs.canada.ca/waterton



Application de la loi

Les gardes de parc veillent à l'application des règlements conformément à la **Loi sur les parcs nationaux du Canada. Les contrevenants s'exposent à des accusations et à des amendes pouvant aller jusqu'à 25 000 \$.**

Pour signaler une infraction, composez l'un des numéros suivants (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) :

1-888-927-3367 (parcs Banff, Yoho et Kootenay)

1-877-852-3100 (parc Jasper et parcs du Mont-Revelstoke et des Glaciers)

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 911

(services de police, d'incendie et d'ambulance)

Service de répartition de Parcs Canada (situations non urgentes) :

403-762-1470

La couverture cellulaire est limitée dans les parcs nationaux des montagnes.

Conditions routières : drivebc.ca (en anglais seulement) ou 511.alberta.ca